

INFORMATION PRESSE

Paris, le 30 mars 2021

Vaccination contre la Covid en France Au 30 mars 2021, plus de 11 056 000 injections ont été réalisées

1. Données de vaccination du jour et cumulées

Depuis le début de la campagne de vaccination en France, 8 259 656 personnes ont reçu au moins une injection (soit 12,3 % de la population totale et 15,7 % de la population majeure) et 2 797 060 personnes ont reçu deux injections (soit 4,2 % de la population totale et 5,3 % de la population majeure)¹.

<i>Données provisoires</i>	Injections des dernières 24 heures	Cumul au mois de mars	Cumul total (depuis le 27 décembre 2020)
1^{ères} injections	273 768	5 259 851	8 259 656
2^{èmes} injections	69 243	1 175 341	2 797 060
Total	343 011	6 435 192	11 056 716

2. Quels sont les publics prioritaires ?

Les publics prioritaires éligibles à la vaccination sont définis par les autorités sanitaires :

- Les personnes âgées résidant en EHPAD ou en USLD (~0,6 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 70 ans et plus ne résidant pas en EHPAD ou en USLD (~9,3 millions de personnes) ;
- Les professionnels et intervenants de santé (~2,5 millions de personnes) ;
- Les personnes vulnérables à très haut risque de formes graves telles que mentionnées par le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale (~0,8 million de personnes) ;
- Les personnes âgées de 50 à 74 ans qui présentent des comorbidités (~5,1 millions de personnes) ;
- Les pompiers (~0,3 million de personnes) ;
- Les aides à domicile au service de personnes handicapées ou âgées (~0,4 million de personnes) ;
- Les personnes handicapées vulnérables prises en charge dans les foyers d'accueil médicalisés et les maisons d'accueil spécialisées (< 0,1 million de personnes).

¹ Données provisoires en attente de consolidation

3. Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Des créneaux de rendez-vous sont disponibles et de nouveaux continuent de s'ouvrir régulièrement. Les rendez-vous en ligne sur <https://www.sante.fr/> sont désormais ouverts à toutes les personnes âgées de 70 ans et plus.

Pour rappel, la prise de rendez-vous est possible :

- Via le site internet <https://www.sante.fr/> ;
- Chez un pharmacien ou un médecin de ville (médecin généraliste, médecin spécialiste, ou médecin du travail) pour les publics éligibles au vaccin AstraZeneca ;
- Via les dispositifs locaux mis à disposition pour aider à la prise de rendez-vous ;
- Via les dispositifs d'aller-vers mis en place par la CNAM sous forme de campagne d'appels sortants à destination des personnes de plus de 75 ans qui ne sont pas encore vaccinées ;
- En cas de difficulté, via le numéro vert national (0 800 009 110) qui permet d'être redirigé vers le standard téléphonique d'un centre ou d'obtenir un accompagnement à la prise de rendez-vous.

Contact presse : presse-dgs@sante.gouv.fr